

Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du vendredi 14 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 8**Votants** : 9**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Margaret COWAN**Excuses** : Didier BERNARDI**Absents** :**Secrétaire de séance** : Alain JOLY**Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2017
- Situation financière
- Vote du compte administratif exercice 2016
- Vote du compte de gestion exercice 2016
- Affectation du résultat
- Vote des quatre taxes locales
- Vote du budget exercice 2017
- Prime annuelle à l'agent d'entretien des espaces verts
- Equipement local commercial
- PLUi : devenir communal
- "le Trousseau": pension pour chiens
- Elections Présidentielles: constitution du bureau de vote pour les 2 tours
- Projet de numérotation et de nomination de voies dans le village: composition d'une Commission
- Viabilisation de 8 lots au lotissement de "Versailles": choix de l'entreprise
- Chapelle de Montguyard : achat de 20 chaises
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 février 2017

Le compte-rendu de la réunion du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 7 est de 25 721.38

Le total du bordereau de dépenses n°11 est de 40 794.22

3. ASSAINISSEMENT SERRES ET MONTGUYARD : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET - DE 2017 011B*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORTEMOSQUE Christian, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire,*

- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	1 028.40	562.50	0.00	0.00	1 028.40	562.50

TOTAUX	1 028.40	562.50	0.00	0.00	1 028.40	562.50
Résultat de clôture	465.90	0.00	0.00	0.00	465.90	0.00
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	465.90	
				Pour mémoire : virement à la s		0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

4. ASSAINISSEMENT SERRES ET MONTGUYARD: VOTE DU BUDGET PRIMITIF - DE 2017 012B

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 pour l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Commune de Serres et Montguyard, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Commune de Serres et Montguyard pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 000.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 000.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 534.10
002	Résultat de fonctionnement reporté	465.90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	2 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Adopté à l'unanimité

5. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 - DE 2017 013B

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORTEMOUSQUE Christian, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RICHIERO Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 963.58			146 624.07	8 963.58	146 624.07
Opérations exercice	213 104.67	177 335.96	142 184.20	190 811.67	355 288.87	368 147.63
Total	222 068.25	177 335.96	142 184.20	337 435.74	364 252.45	514 771.70
Résultat de clôture	44 732.29			195 251.54		150 519.25
Restes à réaliser						
Total cumulé	44 732.29			195 251.54		150 519.25
Résultat définitif	44 732.29			195 251.54		150 519.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD : VOTE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016 - DE 2017 014B

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

7. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2017 015B

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 195 251.54

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	44 732.29
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	150 519.25

8. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2017 - DE 2017 016B

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le vote des quatre taxes communales et propose de ne pas modifier les taux de l'année 2016, du fait des projets d'investissement de la commune.

Olivier DELCROS fait un point concernant la dernière commission des finances de la CCPS. Il rappelle aux membres de l'assemblée que la Communauté de Communes Portes Sud Périgord a pris la compétence voirie en grande partie, puis la compétence école. Se faisant rapporteur de la Communauté de Communes PSP qui suggérerait aux différentes communes une baisse de leurs taux.

Au vu des différents transferts des communes vers la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, et considérant les projets d'investissement de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants (5 pour, 1 contre et 3 abstentions), décide:

- de maintenir les taux de 2016 pour l'année 2017, soit:

- Taxe d' Habitation : 8.49 %
- Taxe Foncier Bâti : 6.05 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 28.53 %
- CFE : 16.36 %

- d' inscrire le produit attendu au budget primitif pour l'exercice 2017.

9. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD : VOTE DU BUDGET 2017 - DE 2017 017B

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Serres et Montguyard, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Serres et Montguyard pour l'année 2017 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 658 083.79 Euros

En dépenses à la somme de : 658 083.79 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	47 800.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 265.00
014	Atténuations de produits	9 254.00

65	Autres charges de gestion courante	21 815.00
66	Charges financières	3 693.00
023	Virement à la section d'investissement	173 747.25
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		286 574.25

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 450.00
73	Impôts et taxes	66 641.00
74	Dotations et participations	44 964.00
75	Autres produits de gestion courante	23 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	150 519.25
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		286 574.25

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	309 277.25
16	Emprunts et dettes assimilées	12 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	44 732.29
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		371 509.54

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	44 630.00
21	Immobilisations corporelles	85 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 400.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	44 732.29
021	Virement de la section de fonctionnement	173 747.25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		371 509.54

Adopté à la majorité avec 7 voix pour, et 2 abstentions.

10. PRIME VERSEE A L'AGENT COMMUNAL POUR L'ANNEE 2017 - DE 2017 018B

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'Assemblée que chaque année, le Conseil municipal attribue à Monsieur SAUVANET Thierry une prime.

- Compte tenu de l'ensemble de matériels mis à la disposition de l'agent et de l'entretien minutieux que ceux-ci nécessitent, Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur SAUVANET Thierry, pour l'année 2017, une prime de 275.00 € brut, pour sa vigilance envers l'utilisation et le bon entretien de tout matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à Monsieur SAUVANET Thierry, pour l'année 2017, une prime de 275.00 € brut en contrepartie du bon usage et de l'entretien du matériel mis à sa disposition,

- que cette prime pourra être revue à la baisse si une dégradation anormale du matériel est constatée par négligence de sa part,
- que cette prime sera versée en même temps que le traitement de Mai 2017.

11. VIABILISATION DE 8 LOTS AU LOTISSEMENT DE "VERSAILLES": CHOIX DE L'ENTREPRISE - DE 2017 019B

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il reste des lots à viabiliser au lotissement de "Versailles". Des acquéreurs potentiels étant intéressés, il est nécessaire de procéder à la viabilisation des 8 lots restants.

Trois entreprises ont été contactées. Deux d'entre elles ont répondu, dont:

- l'entreprise DUBREUILH de Mussidan pour un montant de 55 117.40 € HT
- l'entreprise TREMBLAY TP de Pineuilh pour un montant de 41 528.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- accepte le devis de l'entreprise TREMBLAY TP pour un montant de 41 528.20 € HT,
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- inscrit cette dépense au budget de l'exercice 2017.

12. OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : LOTISSEMENT VERSAILLES 3EME TRANCHE - DE 2017 020B

La commune de SERRES ET MONTGUYARD est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants:

- lotissement Versailles 3ème tranche

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 19 711.69 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70.00 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de "Extension-solution LED".

La commune de SERRES ET MONTGUYARD s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de SERRES ET MONTGUYARD s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- **S'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne.
- **S'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de SERRES ET MONTGUYARD.
- **Accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

13. PLU INTERCOMMUNAL: DEVENIR DE LA COMMUNE:

Lors de la dernière réunion qui a eu lieu à Eymet, il a été dit que les parcelles qui seraient constructibles le seraient conformément au SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, stratégie de développement territorial

inscrit dans un projet d'aménagement et de développement durable, initié par le SyCoTeB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois).

14. "LE TRUSSEAU" : PENSION POUR CHIENS:

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les acquéreurs de la propriété de Madame COOK Virginia, située au lieu-dit "le Trusseau", et cadastrée ZE n°119 et 121, avaient le projet d'ouvrir une pension pour chiens. La question de la nuisance sonore avait été soulevée lors d'un précédent conseil. Le Maire a rencontré les acquéreurs: il s'agirait d'une pension pour 6 chiens au maximum, avec des boxs dans la grange.

15. ELECTIONS PRESIDENTIELLES: CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES DEUX TOURS:

Chacun des élus s'est positionné, une copie leur a été attribuée pour mémoire.

16. PROJET DE NUMÉROTATION ET DE NOMINATION DE VOIES DANS LE VILLAGE: COMPOSITION D'UNE COMMISSION.

Après discussion, il a été décidé, sur la base du volontariat, de nommer membres de la Commission pour la numérotation et la nomination des voies dans le bourg de Serres:

- David HILAIRE
- Christian MORTEMOSQUE
- Pierre RICHIERO

17. QUESTIONS DIVERSES:

* La route de Siganens étant en très mauvais état, il est nécessaire de la faire nettoyer.

* Chapelle de Montguyard: la restauration de la Chapelle étant achevée, quelques manifestations culturelles et/ou culturelles pourront y avoir lieu désormais (messes, concerts etc...). Il est nécessaire d'envisager l'achat d'environ 20 chaises.

* Vigilance voisin: Alain JOLY n'ayant pas en sa possession les éléments attendus, la décision est ajournée.

18. EQUIPEMENT LOCAL COMMERCIAL:

Décision ajournée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance,
Alain JOLY

Le Maire,
Pierre RICHIERO